



Est ce qu'un acompte réglé doit apparaitre sur une facture?

Par Lanla

Bonjour

Comme le titre l'indique je souhaite savoir si un acompte déjà réglé doit obligatoirement être indiqué sur une facture. Je suis pro et j'ai reçu une facture à régler d'un organisme or j'ai déjà payé un acompte en mars dernier mais celui ci n'apparait nulle part, pouvez vous m'éclairer?

Merci

Par Violet

Bonjour Lania,

En ouvrant le lien suivant vous devriez avoir réponse à votre interrogation :

<https://www.legalplace.fr/guides/facture-acompte/#>

Cordialement.

Par Nihilscio

Bonjour,

La solution est simple et de bon sens. Vous réglez ce que vous devez en tenant compte de l'acompte déjà versé et vous rappelez au créancier que vous avez déjà payé un acompte.

Par Lanla

Merci pour vos retours